



La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision 29-oct.-2020

Version 1

Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit PITTSEAL® 444N Sealant

Numéro de la fiche de données de sécurité OCPC00051

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée

- Produit d'étanchéité
- For professional use

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Pittsburgh Corning Europe
Albertkade 1
3980 - Tessenderlo, Belgium

Adresse e-mail

SDS.compliance@owenscorning.com

Site Internet

www.foamglas.com

Telephone number

T +32 (0)13 661 721, F +32 (0)13 667 854

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +32 (0)13 661 721 (only during business hours)

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008

Europe	112
Autriche	Vergiftungsinformationszentrale (Poisons Information Centre) +43 1 406 43 43
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifocentrum/Giftnotrufzentrale/c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid +32 70 245 245
Bulgarie	Национален токсикологичен информационен център (National Toxicological Information Centre)National Clinical Toxicology Centre, Emergency Medical Institute "Pirogov" +359 2 9154 409
Croatie	Centar za kontrolu otrovanja/Institut za medicinska istraživanja i medicinu rada +385 1 234 8342
République tchèque	Toxikologické informační středisko +420 2 2491 9293/5402 +42 2 2491 5402
Danemark	Giftnotruf/Bispebjerg Hospital +45 82 12 12 12 +45 35 31 55 55
Finlande	Myrkytystietokeskus +358 9 471 977
France	ORFILA Hôpital Fernand Widal +33 1 45 42 59 59
Allemagne	Giftnotruf der Charité/Charité-Universitätsmedizin - Campus Benjamin Franklin, Berlin +49 30 19240
Hongrie	Országos Kémiai Biztonsági Intézet (National Institute of Chemical Safety)Egészségügyi Toxikológiai Tájékoztató Szolgálat (Health Toxicological Information Service) +36 80 20 11 99
Irlande	National Poisons Information CentreBeaumont Hospital +353 1 809 21 66 (public, 8am - 10pm, 7/7)+353 01 809 2566 (Professionals, 24/7)
Italie	Centro Antiveleni (Poisons Centre)Dipartimento di Tossicologia Clinica, Università Cattolica del Sacro Cuore +39 06 305 4343
Lettonie	Valsts Toksikoloģijas centra Saindēšanās un zāļu informācijas centrs. +371 67042473

Lituanie	Apsinuodijimų kontrolės ir informacijos biuras +370 5 236 20 52/ +370 687 53378 +370 687 53378
Pays-Bas	Nationaal Vergiftigingen Informatie Centrum (NVIC)NB Uitsluitend bestemd om professionele hulpverleners te informeren bij acute vergiftigingen +31 30 274 88 88
Norvège	Giftinformasjonens Giftinformasjonssentralen (Helsedirektoratet) +47 22 591300
Pologne	Informacji toksykologicznej (National Poisons Information Centre)The Nofer Institute of Occupational Medicine (Łódź) +48 42 63 14 724
Portugal	Centro de Informação AntivenenosInstituto Nacional de Emergência Médica (INEM) 808 250 143 (Para uso apenas em Portugal),+351 21 330 3284
Roumanie	Biroul RSI si Informare ToxicologicaApelabil intre orele 8:00 – 15:00 +40 21 318 36 06 (Apelabil intre orele 8:00-15:00)
Russie	Информационно-консультативный токсикологический центр Министерства здравоохранения Российской Федерации (RTIAC)Министерство здравоохранения Российской Федерации (Ministry of Health of the Russian Federation) +74 959 28 16 87 (русский)
Saudi Arabia	The Regional Poison Control Center, Dammam (DPCC) +966 55 388 0087
Slovaquie	Národné toxikologické informačné centrum (National Toxicological Information Centre) (NTIC)University Hospital Bratislava +421 254 77 41 66
Slovénie	Poison CentreDivision of Internal Medicine + 386 41 650 500
Espagne	Servicio de Información ToxicológicaInstituto Nacional de Toxicología y Ciencias Forenses +34 91 562 04 20
Suède	Giftinformationscentralen Swedish Poisons Information Centre, Karolinska Hospital +46 833 12 31 (International) 112 - begär Giftinformation (National)
Suisse	Centre Suisse d'Information ToxicologiqueSwiss Toxicological Information Centre 145 / +41 442 51 51 51
Turquie	Toxicology Department and Poisons Centre Refik Saydam Central Institute of Hygiene 0 800 314 7900 (Turkey) only+90 0312 433 70 01
Royaume-Uni	National Poisons Information Service (Newcastle Centre)Regional Drugs and Therapeutics Centre, Wolfson Unit 0844 892 0111 (UK only, 24/7, healthcare professionals only)

Rubrique 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Toxicité aiguë - Voie cutanée	Catégorie 4 - (H312)
Toxicité aiguë - Inhalation (poussières/brouillards)	Catégorie 4 - (H332)
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 2 - (H411)
Liquides inflammables	Catégorie 3 - (H226)

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 et ses amendements



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H312 - Nocif par contact cutané
H332 - Nocif par inhalation
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H226 - Liquide et vapeurs inflammables

Conseils de prudence

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette
P102 - Tenir hors de portée des enfants
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes.
- Ne pas fumer
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement
 P321 - Traitement spécifique (voir les instructions complémentaires de premier secours sur cette étiquette)
 P370 + P378 - En cas d'incendie : Utiliser un agent chimique sec, du CO₂, un jet d'eau ou une mousse résistant aux alcools pour l'extinction
 P391 - Recueillir le produit répandu
 P403 + P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais
 P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

2.3. Autres dangers

Autres dangers

Aucun autre danger particulier n'a été identifié.

Rubrique 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

Nom chimique	N° CE	Numéro CAS	% massique	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Numéro d'enregistrement REACH
Xylènes	215-535-7	1330-20-7	5-<10	Flam. Liq. 3 (H226) Acute Tox. 4 (312) Acute Tox. 4 (H332) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) STOTE-SE 3 (H335) STOTE-RE 2 (H373) Aspir. Tox. 1 (H304)	Aucune donnée disponible

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Rubrique 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux

Personnel de premiers secours : Attention à votre propre protection. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. Adapter le traitement de premiers secours à la nature de la blessure.

Inhalation

- Transporter la victime à l'air frais

Contact avec la peau

- Retirer les vêtements contaminés
- Rincer immédiatement et abondamment à l'eau
- Si les symptômes persistent, consulter un médecin

Contact oculaire

- Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes
- Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
- Si les symptômes persistent, consulter un médecin

Ingestion

- Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau
- Consulter un médecin

Protection individuelle du personnel de premiers secours • Éliminer les sources d'ignition

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes • Aucune information disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

Rubrique 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés • CO2, sand, extinguishing powder. Do not use water.

Moyens d'extinction inappropriés NE PAS UTILISER D'EAU

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique Liquide et vapeurs inflammables.

Produits de combustion dangereux La combustion produit des émanations très incommodantes et toxiques. Oxydes de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu. En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.

Rubrique 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles

- Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées
- Évacuer le personnel vers des zones sûres
- Utiliser l'équipement de protection individuel requis
- Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements
- Ne pas respirer les vapeurs ou brouillards
- Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer
- Tout matériel utilisé pour la manipulation de ce produit doit être mis à la terre
- Utiliser des outils anti-étincelles et des équipements antidéflagrants

Pour les secouristes • Have procedures in place for emergency decontamination

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

- Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger
- Empêcher le produit de pénétrer les égouts
- Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts
- Voir section 12 pour des informations écotoxicologiques supplémentaires

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement

- Arrêter la fuite si l'opération ne présente pas de risque
- Do not flush with water or aqueous cleansing agents

Méthodes de nettoyage

- Absorber avec une matière absorbante inerte (par exemple sable, gel de silice, agent liant acide, agent liant universel, sciure de bois)
- Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés
- Do not flush with water or aqueous cleansing agents
- Éliminer les sources d'ignition

- Éviter l'accumulation de charges électrostatiques

6.4. Référence à d'autres rubriques

- Référence à d'autres rubriques**
- Voir la section 8 pour plus d'informations
 - Voir la section 13 pour plus d'informations

Rubrique 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils relatifs à la manipulation sans danger**
- Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées
 - Utiliser l'équipement de protection individuel requis
 - Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements
 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
 - Éviter le rejet dans l'environnement
 - Se procurer les instructions avant utilisation
 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
 - Éviter l'accumulation de charges électrostatiques
 - Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'ignition (par exemple veilleuse, moteurs électriques et électricité statique)
 - Tout matériel utilisé pour la manipulation de ce produit doit être mis à la terre
 - Utiliser des outils anti-étincelles et des équipements antidéflagrants

- Remarques générales en matière d'hygiène**
- Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité
 - Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.
 - Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation
 - Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements
 - Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
 - Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Conditions de conservation**
- Conserver bien fermé, au frais et au sec
 - Conserver dans des récipients correctement étiquetés
 - Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'ignition (par exemple veilleuse, moteurs électriques et électricité statique)

- Matières incompatibles**
- Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) Aucune utilisation finale particulière n'a été identifiée à ce jour.

Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Component	ACGIH	Australie	Autriche	Belgique	Bulgarie
Xylènes 1330-20-7 (5-<10)		80 ppm 350 mg/m ³ 150 ppm STEL 655 mg/m ³ STEL	TWA: 50 ppm TWA: 221 mg/m ³ STEL 100 ppm STEL 442 mg/m ³	50 ppm TWA; 221 mg/m ³ TWA STEL 100 ppm STEL 442 mg/m ³	STEL: 100 ppm STEL: 442 mg/m ³ TWA: 50 ppm TWA: 221.0 mg/m ³ K*
Component	Croatie	République tchèque	Danemark	Finlande	France
Xylènes 1330-20-7 (5-<10)	TWA: 50 ppm TWA: 221 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 442 mg/m ³ K*	TWA: 200 mg/m ³ Ceiling: 400 mg/m ³ D*	TWA: 25 ppm TWA: 109 mg/m ³ H*	TWA: 50 ppm TWA: 220 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 440 mg/m ³ iho*	TWA: 50 ppm TWA: 221 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 442 mg/m ³ *
Component	Allemagne	Grèce	Hongrie	Irlande	Italie
Xylènes 1330-20-7 (5-<10)	TWA: 100 ppm TWA: 440 mg/m ³ H*	TWA 100 ppm TWA 435 mg/m ³ STEL 150 ppm	TWA: 221 mg/m ³ STEL: 442 mg/m ³ b*	TWA: 50 ppm TWA: 221 mg/m ³ STEL: 100 ppm	TWA: 50 ppm TWA: 221 mg/m ³ STEL: 100 ppm

Component	Lettonie	Lituanie	Pays-Bas	Norvège	Pologne
Xylènes 1330-20-7 (5-<10)	TWA: 50 ppm TWA: 221 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 442 mg/m ³ *	TWA: 221 mg/m ³ TWA: 50 ppm STEL: 442 mg/m ³ STEL: 100 ppm	TWA: 210 mg/m ³ STEL: 442 mg/m ³ H*	TWA: 25 ppm TWA: 108 mg/m ³ STEL: 37.5 ppm STEL: 135 mg/m ³ H*	STEL: 442 mg/m ³ pelle*
Component	Portugal	Roumanie	Russie	Slovaquie	Slovénie
Xylènes 1330-20-7 (5-<10)	TWA: 50 ppm TWA: 221 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 442 mg/m ³ P*	TWA: 50 ppm TWA: 221 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 442 mg/m ³ P*	TWA: 50 mg/m ³ STEL: 150 mg/m ³	TWA: 50 ppm TWA: 221 mg/m ³ K*	TWA: 50 ppm TWA: 221 mg/m ³ STEL: STEL ppm STEL: STEL mg/m ³ K*
Component	Espagne	Suède	Suisse	Royaume-Uni	
Xylènes 1330-20-7 (5-<10)	TWA: 50 ppm TWA: 221 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 442 mg/m ³ via dérmica*	TLV: 50 ppm TLV: 221 mg/m ³ Binding STEL: 100 ppm Binding STEL: 442 mg/m ³	TWA: 100 ppm TWA: 435 mg/m ³ STEL: 200 ppm STEL: 870 mg/m ³ H*	TWA: 50 ppm TWA: 220 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 441 mg/m ³ Sk*	

Nom chimique	Union européenne	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Xylènes 1330-20-7	-	650	-	1	2000 mg/L
Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Xylènes 1330-20-7	-	-	-	5.0	-
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Xylènes 1330-20-7	-	2	-	-	-

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible.

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

- Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées
- Use only outdoors or in a well-ventilated area.
- Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques
- Douches
- Rince-oeils
- Systèmes de ventilation
- Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Protection des mains

- Wear safety glasses with side shields (or goggles) (EN166)
- Chemically resistant gloves (tested to EN374)
- Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés
- Porter des gants de protection en Viton™

Protection de la peau et du corps

- Chaussures antistatiques
- Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges
- Porter des chemises à manches longues et pantalon long

Protection respiratoire

- En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié
- Full face mask (EN 136), Half-face mask (DIN EN 140), Filter type A (EN 141)

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- Éviter le rejet dans l'environnement

Rubrique 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique

Liquide

Aspect	visqueux
Couleur	gris clair
Odeur	Caractéristique.
Seuil olfactif	Aucune information disponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
pH	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Point de fusion / point de congélation	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Point / intervalle d'ébullition	135 °C	
Point d'éclair	23 °C	
Taux d'évaporation	Sans objet	Aucun(e) connu(e)
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucun(e) connu(e)
Limite supérieure d'inflammabilité:	Aucune donnée disponible	
Limite inférieure d'inflammabilité	Aucune donnée disponible	
Pression de vapeur	0,1 hPa (@20°C) - 20 hPa (@50°C)	Aucun(e) connu(e)
Densité de vapeur	1.41 g/cm3	
Densité relative	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Hydrosolubilité	Immiscible à l'eau	
Solubilité(s)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Température d'auto-inflammabilité	> 270 °C	
Température de décomposition	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Viscosité	560000 mm2/s	
Viscosité dynamique	Aucune donnée disponible	
Propriétés explosives	Aucune information disponible	
Propriétés comburantes	Aucune information disponible	

9.2. Autres informations

Point de ramollissement	Aucune information disponible
Masse molaire	Aucune information disponible
Teneur en COV (%)	(7.84%) 101.6 g/L
Densité de liquide	Aucune information disponible
Masse volumique apparente	Aucune information disponible

Rubrique 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Réactivité	Flammable liquid and vapour
-------------------	-----------------------------

10.2. Stabilité chimique

Stabilité	Stable dans les conditions normales.
------------------	--------------------------------------

Données d'explosion

Sensibilité aux chocs mécaniques	N°.
Sensibilité aux décharges statiques	Oui.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	• Aucun(e) dans des conditions normales de transformation
---	---

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Chaleur, flammes et étincelles.
----------------------------	---------------------------------

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles	• Aucune information disponible
-------------------------------	---------------------------------

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits dangereux résultant de la décomposition Monoxyde de carbone

Rubrique 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur le produit	Le produit ne présente pas de danger de toxicité aiguë d'après les informations connues ou fournies
Inhalation	Aucune donnée disponible.
Contact oculaire	Aucune donnée disponible.
Contact avec la peau	Aucune donnée disponible.
Ingestion	Aucune donnée disponible.
Corrosion/irritation cutanée	Aucune information disponible
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Aucune information disponible.
Sensibilisation	Aucune information disponible
Mutagénicité sur les cellules germinales	Aucune information disponible.
Cancérogénicité	Aucune information disponible.
Toxicité pour la reproduction	Aucune information disponible.
STOT - exposition unique	Aucune information disponible
STOT - exposition répétée	Aucune information disponible.
Danger par aspiration	Aucune information disponible.

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale)	3,500.00 mg/kg
ETAmél (voie cutanée)	1,100.00 mg/kg
ETAmél (inhalation-poussières/brouillard)	1.50 mg/l

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Xylènes	= 3500 mg/kg (Rat)	> 4350 mg/kg (Rabbit)	= 29.08 mg/L (Rat) 4 h

Rubrique 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité**Écotoxicité**

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Crustacés
Xylènes	-	13.4: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through 2.661 - 4.093: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 static 13.5 - 17.3: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 13.1 - 16.5: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 flow-through 19: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 7.711 - 9.591: 96 h Lepomis macrochirus	3.82: 48 h water flea mg/L EC50 0.6: 48 h Gammarus lacustris mg/L LC50

		mg/L LC50 static 23.53 - 29.97: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static 780: 96 h Cyprinus carpio mg/L LC50 semi-static 780: 96 h Cyprinus carpio mg/L LC50 30.26 - 40.75: 96 h Poecilia reticulata mg/L LC50 static	
--	--	--	--

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le potentiel de bioaccumulation est faible.

Nom chimique	Coefficient de partage
Xylènes	3.15

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes

Aucune information disponible

Rubrique 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés

- L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur
- Ne doit pas être rejeté dans l'environnement

Emballages contaminés

- Éliminer en toute sécurité les récipients vides et les déchets
- Se reporter au fabricant/fournisseur pour des informations concernant la récupération/le recyclage
- L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur

Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC/AVV

- Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé
- The following Waste Codes are only a suggestion:
- 08 00 00, 08 01 00, 08 01 11

Rubrique 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IMDG

14.1 Numéro ONU

UN1139

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

SOLUTION D'ENROBAGE

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

3

14.4 Groupe d'emballage

III

Description

UN1139, SOLUTION D'ENROBAGE, 3, III, (23°C c.c.)

14.5 Polluant marin

Sans objet

14.6 Dispositions spéciales 955
 N° d'urgence F-E, S-E
 14.7 Transport en vrac Aucune information disponible
 conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

RID

14.1 Numéro ONU UN1139
 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU SOLUTION D'ENROBAGE
 14.3 Classe(s) de danger pour le transport 3
 Étiquettes 3
 14.4 Groupe d'emballage III
 Description UN1139, SOLUTION D'ENROBAGE, 3, III
 14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet
 14.6 Dispositions spéciales 640E
 Code de classification F1

ADR

14.1 Numéro ONU UN1139
 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU SOLUTION D'ENROBAGE
 14.3 Classe(s) de danger pour le transport 3
 Étiquettes 3
 14.4 Groupe d'emballage III
 Description UN1139, SOLUTION D'ENROBAGE, 3, III, (D/E)
 14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet
 14.6 Dispositions spéciales 640E
 Code de classification F1
 Code de restriction en tunnel (D/E)

IATA

14.1 Numéro ONU UN1139
 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU SOLUTION D'ENROBAGE
 14.3 Classe(s) de danger pour le transport 3
 14.4 Groupe d'emballage III
 Description UN1139, SOLUTION D'ENROBAGE, 3, III
 14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet
 14.6 Dispositions spéciales A3
 Code ERG 3L

Rubrique 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

France

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Nom chimique	Numéro RG, France	Titre
Xylènes 1330-20-7	RG 4bis, RG 84	-

Allemagne

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK) hazardous to water (WGK 2)

TA Luft (Législation allemande sur Organic substances

le contrôle de la pollution de l'air)

Classe de contamination de l'environnement aquatique (Pays-Bas) 11

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif Sans objet
à des substances qui appauvrissent
la couche d'ozone

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

Rubrique 16 : AUTRES INFORMATIONS

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H226 - Liquide et vapeurs inflammables
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H315 - Provoque une irritation cutanée
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H332 - Nocif par inhalation
H335 - Peut irriter les voies respiratoires
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Légende

*	Désignation « Peau »	Plafond	Valeur limite maximale
STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme, États-Unis)	TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)

Date de révision 29-oct.-2020

Remarque sur la révision Mise à jour du format du document

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Avis de non-responsabilité

Un soin particulier a été apporté à la préparation de l'information contenue dans cette fiche des données de sécurité, mais le producteur n'y émet aucune garantie commerciale. Le producteur ne pourra être tenu pour responsable des conséquences d'une mauvaise utilisation de ce produit ou d'une mauvaise interprétation de cette information.

Fin de la Fiche de données de sécurité